

section 40 du CNRS

Compte-rendu de la session de printemps des 8-11 avril 2002

PV établi et diffusé par les élus SNCS/SGEN

Election d'un remplaçant pour Bruno Jobert au bureau

Suite à l'annonce de la démission de Bruno Jobert du bureau de la commission, Alain Dieckhoff est élu pour le remplacer.

Préparation des concours de recrutement

composition des sections de jury

Elles restent les mêmes que l'an dernier*

Autorisations à concourir

pour les candidats ne remplissant pas toutes les conditions exigées.

Sont admis à concourir en CR1 (le plus souvent car ils sont titulaires d'un doctorat étranger) : Isabelle Babet, Marion Fourcades-Gourinchas, Bernard Gbikpi, Olivier Gonon, Stéphane La Branche, Dietmar Loch, Pierre Magnuszewski, Luc-Michel Mazenq, David Pontille, Frédéric Zalewski.

N'est pas admis à concourir : Benoît François Dardelet

Est admis à concourir en CR2 : Romain Garbaye (doctorat de l'IUE)

N'est pas admis à concourir : Eric Wittersheim (soutenance trop tard)

Un expert de la section 30, Jérôme Casas, sera présent pour le concours CR2 40/08T "Influence des politiques publiques sur la gestion de la biodiversité".

Concours spécial pour les CDD post-doc

Suite à un débat sur l'opportunité d'organiser des auditions pour les 13 candidats qui ont envoyé leurs dossiers de candidature au concours CR2 et qui ont vu leur dossier rejeté au motif qu'ils avaient 31 ans révolus durant l'année, la section a adopté la motion suivante :

“ La section 40 refuse d'auditionner les candidats figurant sur une liste résultant d'une sélection inégalitaire réalisée par les délégations régionales. Par conséquent, elle demande qu'un appel d'offre ouvert à toute la classe d'âge concernée (31 ans révolus durant l'année 2002) soit lancé rapidement et que des auditions et une évaluation soient organisées à une date à retenir à l'automne 2002.”

Inversion du calendrier 2003

Une information est donnée sur l'inversion des calendriers des sessions en 2003. Désormais, lors de la session de printemps seront évalués les unités et les chercheurs et décidées les admissions à concourir ; à l'automne, il sera procédé aux accueils en détachement et en délégation, à l'affectation des entrants, à la titularisation des stagiaires, aux propositions de médailles, aux promotions, à l'évaluation des GDR, à la désignation d'experts, à l'évaluation des colloques, écoles thématiques, revues, enfin à l'analyse de la conjoncture. Parmi les tâches communes à ces deux sessions citons : l'exposé de la direction scientifique, les demandes de détachement, d'intégration, de stage, de changement d'affectation, de changement de section, etc., ainsi que les cas particuliers de laboratoires et de chercheurs.

Cette inversion entrant en vigueur à partir de la session de printemps 2003, cela signifie que la section aura à évaluer des unités et des chercheurs lors de deux sessions successives.

Suite à une discussion, la section adopte la motion suivante relative aux examens des demandes de subvention de colloques :

“ La section 40 regrette que, dans le nouveau calendrier, les demandes de subvention pour les colloques ne soient examinés qu’à la session d’automne et demande que l’on maintienne le principe de deux examens par an.”

Cas particuliers de chercheurs

Changement d’affectation

Les trois demandes suivantes sont acceptées :

François Bafoué, du CERAT (UMR 5606 Warin) au CERI (ESA 7050 Jaffrelot) à compter du 1^{er} juillet 2002

Anne-Chantal Dubernet, de l’UMR 8593 (Piotet) à l’UMR 6028 (Le Crom) à compter du 1^{er} mai 2002

Patrick Le Galès, du CEVIPOF (ESA 7048 Perrineau) à la Maison Française d’Oxford (URA 1953 Sergeant) pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2002

Renouvellement de détachement

François Burgat : renouvellement de son détachement à l’IREMAM (UMR 6568) pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2002.

Chercheur à évaluation en automne 2001

La section avait demandé à revoir les dossiers de quatre chercheurs dont le rapport, à la session d’automne, s’était révélé insuffisant (voire absent !). Dans deux cas, elle demande aux chercheurs plus de visibilité, ou des publications dans des revues clairement reconnues comme scientifiques. Dans un cas, elle délègue la présidente et le secrétaire pour rencontrer le chercheur car l’hypothèse d’un vote d’insuffisance professionnelle a été posée.

Changement de section

Alain Roussillon : FRE 2324 Bensa : oui pour un changement de section de la 40 à la 33

Cas particuliers de laboratoire

Changement de direction

UMR 8054 Mutations africaines dans la longue durée : à compter du 1^{er} janvier 2002, Pierre Boilley remplace Jean-Pierre Chrétien comme directeur, Mme Dominique Beaulaton étant nommée directrice adjointe

FR 7 IREIMAR : à compter du 1^{er} janvier 2002, Philippe Robert-Demondrond remplace Gérard Cliquet comme directeur.

Discours de Jean-Marie Hombert, directeur scientifique du département SHS

Exposé

J.-M. Hombert explique qu’il ne s’attendait pas à cette nomination, qui s’est faite rapidement, sans qu’il eut le temps au préalable de réfléchir à une politique pour le département. Il ne dispose pour le moment que d’une liste de problèmes qu’il souhaite aborder ou faire évoluer. Il se donne 6 mois pour mettre le curseur entre ses rêves et la réalité, pour voir de quelles marges de manœuvre il dispose, pour établir ce qu’il est possible de faire.

J.-M. Hombert présente son équipe, qui est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2002. L'équipe est au complet depuis la fin janvier-début février. La transition avec l'équipe précédente a été exemplaire, c'est la première fois qu'une succession se passe de manière aussi scientifique et civilisée, il y a eu une transmission parfaite des dossiers. La nouvelle équipe est très différente de la précédente : on passe de 5 DSA à 10 responsables de sections (DSA ou chargés de mission, il n'y a pas de différence autre qu'administrative). Dans la mesure où le département compte plus de 450 équipes, il souhaite un suivi fin sur le terrain des équipes. Ce sont des gens compétents dans leur domaine mais il a aussi souhaité tenir compte d'autres équilibres dans la désignation de ces responsables : l'équilibre Paris-province ; des gens de terrain, car c'est important dans les négociations locales ; en vue de l'espace européen de la recherche et des collaborations internationales, il fallait des compétences internationales dans l'équipe ; un équilibre CNRS-universitaires, pour avoir des gens qui comprennent les problèmes spécifiques au CNRS et d'autres les problèmes des enseignants-chercheurs.

Section 31 : hommes et milieux : évolutions, interactions : Jean-Jacques Hublin (universitaire à Bordeaux, spécialiste du Néandertal)

Section 32 : mondes anciens et médiévaux : François Favory (universitaire à Besançon, médiéviste)

Section 33 : formation du monde moderne : Christian Henriot (responsable de l'UMR Institut d'Asie Orientale ; universitaire à Lyon)

Section 34 : représentations, langages – communication : Alain Rouveret (universitaire à Paris, linguiste)

Section 35 : pensée philosophique – sciences des textes – création artistique, scientifique et technique : Alain Ricard (CNRS à Bordeaux et Paris, spécialiste de la littérature francophone d'Afrique noire)

Section 36 : sociologie – normes et règles : Anne Gotman (CNRS à Paris, membre de l'ancienne équipe)

Section 37 : économie et société : Patrice Fontaine (universitaire à Grenoble, gestionnaire)

Section 38 : unité de l'homme et diversité des cultures : Gérard Lenclud (anthropologue, CNRS à Paris : il faisait déjà partie de l'équipe précédente)

Section 39 : espaces, territoires et sociétés : Léna Sanders (CNRS à Paris)

Section 40 : politique, pouvoir, organisation : Louis Assier-Andrieu (universitaire à Montpellier)

En plus de ces responsables, le département compte des chargés de mission qui assument des tâches transversales à l'ensemble du département :

- Relations internationales : Sylvie Archaimbault, qui travaille surtout sur l'espace européen pour le moment

- Relations interdisciplinaires : Bernard Victorri, qui s'occupe des relations entre disciplines aussi bien au sein du département SHS qu'avec les autres départements du CNRS ; ce thème est au cœur du contrat d'établissement et du contrat d'action.

Il y aura prochainement trois autres chargés de mission :

- Plates-formes technologiques et instrumentation

- Documentation et publications

- Accueil et formation : il s'agit notamment de l'accueil des CR, qui est pour le moment insuffisant, on prépare mal les jeunes au recrutement, tant sur le fond pour ceux qui se préparent au métier de chercheur qu'au moment des auditions, où certains sont très bien préparés et d'autres ne sont pas bien préparés, ce qui crée de grosses inégalités ; il faut donc donner un maximum d'information aux jeunes ; il faut aussi revoir l'affectation des chercheurs : les candidats ne sont pas toujours informés de l'ambiance de travail dans le laboratoire qu'ils ont mis en premier, il faut que cela fonctionne mieux, qu'il y ait plus d'information qui circule ; par exemple pour la prochaine campagne, un système de journée portes-ouvertes va être organisé qui permettra aux candidats de pouvoir voir les laboratoires et aux laboratoires d'évaluer les candidats ; J.-M. Hombert rappelle qu'un CR2 coûte tout de même 30 MF, ce qui justifie que l'on améliore le recrutement des chercheurs.

J.-M. Hombert revient ensuite sur le contrat d'action pluriannuel (CAP). L'accent y est mis sur l'interdisciplinarité (intra et interdépartements). Cela ne veut pas dire qu'on laisse tomber les disciplines. La bonne interdisciplinarité s'appuie sur " la crème de chaque discipline ". Il y est aussi question de la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée : le débat entre les deux est bien traité dans le CAP. L'enjeu est bien de justifier le financement de la recherche par : 1) le besoin de connaissances ; 2) les réponses apportées aux questions que se pose la société ; 3) les besoins de développement industriels et technologiques. Ce sont trois bonnes raisons de financer la recherche. Concernant la place des SHS dans le CAP : J.-M. Hombert ne trouve pas que la place qui leur est faite dans le CAP soit choquante. Dans la partie consacrée aux SHS, on a insisté sur

4 points : renforcer le rôle des SHS dans les sciences cognitives ; développer la modélisation : une lettre spéciale du département SHS sera consacrée à ce thème fin 2002 ; citoyenneté et gouvernance, qui est l'un des thèmes prioritaires du 6^e PCRD ; les aires culturelles (qui viennent et qui disparaissent suivant les époques dans les documents stratégiques du CNRS ; cette fois-ci, elles réapparaissent).

S'agissant de l'espace européen de la recherche, le 6^e PCRD prévoit deux outils : les réseaux d'excellence et les programmes intégrés. Les informations qui viennent de Bruxelles à ce sujet ne sont pas claires et changent souvent. En ce qui concerne les réseaux d'excellence, il convient de retenir de ce qui descend : qu'il est important de structurer la recherche au niveau européen et que pour la première fois, il y a une problématique SHS dans le PCRD. Peu de projets seront retenus, on parle de 50 à 100 projets pour toutes les disciplines et tous les pays, ce qui signifie qu'on peut espérer avoir entre 3 et 4 projets SHS en France financés par le PCRD. L'objectif de Bruxelles est d'avoir moins d'interlocuteurs, donc il faut plus de masse critique : on estime qu'un réseau devra compter entre 500 et 1000 chercheurs, soit une centaine de chercheurs par pays, mais ces chiffres pourraient être moins importants en SHS. En ce qui concerne les programmes intégrés, à l'origine ils devaient déboucher sur une production en collaboration avec une entreprise ; ces 2 critères devaient être assouplis mais ce n'est pas clair, un appel à manifestation d'intérêt devrait avoir lieu d'ici juin. Une dizaine de projets est en cours de montage en SHS. Des laboratoires sont sollicités en ce sens à la fois par les présidents d'université, le ministère de la recherche, le réseau des MSH et la direction SHS, de manière à faire remonter des projets. Il faut y participer. Peu de dossiers ont été retenus jusqu'ici. Il faut développer des projets hors du cadre français.

Un autre outil dont on dispose est l'intégration des politiques nationales. Il s'agit d'un guichet unique sans limitation aux 7 thématiques prioritaires du 6^e PCRD, cela permet de faire remonter des programmes en sciences humaines, le thème de la gouvernance relevant plus des sciences sociales. Par exemple, on peut concevoir des projets en archéologie préventive.

Enfin, il existe une autre rubrique sur les infrastructures, mais elle est très technologique.

J.-M. Hombert présente ensuite les chantiers de la direction, plutôt qu'une véritable politique scientifique. Il énonce 2 grandes préoccupations :

- 1) l'amélioration des conditions de travail dans les laboratoires de SHS. Il s'agit des problèmes de locaux, surtout dans Paris, que la direction souhaite faire évoluer mais pas seule, il faut une volonté commune du CNRS et de ses partenaires. Lors des renouvellements de contrat, la direction sera agressive vis-à-vis des présidents d'université qui demandent un label UMR mais n'y mettent pas assez de moyens, il leur sera demandé de bonnes conditions de travail en termes de locaux, de soutien à la recherche et d'ITA. La direction recense actuellement dans toutes les UMR le nombre de personnels ITA et IATOS. Il existe par ailleurs un réseau de 10 maisons qui disposent du label MSH : une enquête est en cours sur les moyens à leur disposition, notamment en personnel ITA. J.-M. Hombert insiste sur le fait que les moyens étant limités, il ne faut pas les gaspiller.
- 2) la visibilité de la production scientifique des chercheurs français en SHS : ce n'est pas un problème de quantité ni de qualité, mais les chercheurs français publient trop souvent sans réfléchir à la manière dont les revues sont distribuées au niveau international. La direction donnera de l'information sur les revues, il faut une prise de responsabilité, notamment chez les jeunes chercheurs, pour choisir les revues dans lesquels ils publient. La plupart des revues internationales sont en anglais : il faut dissocier la défense de la langue française et les questions de discussion du savoir scientifique. L'enjeu est de diffuser les savoirs produits par des chercheurs français.

J.-M. Hombert revient ensuite sur l'environnement de recherche en SHS. En matière de locaux, on en manque et l'accès est souvent trop limité (notamment le soir, les week end, etc.). Le réseau des MSH est un moyen de répondre à ce problème.

En matière de documentation, le pouvoir d'action de la direction SHS est limité. Elle dispose de petites marges de manœuvre, par exemple sur la documentation numérique. Il y a de plus en plus de revues en ligne : un bilan va en être fait, puis discipline par discipline les meilleures revues accessibles seront recensées de manière à ce que la possibilité d'un abonnement à ces revues pour tous les laboratoires soit possible, qui coûte peu voire rien aux laboratoires. Entre le CNRS, le ministère, les collectivités territoriales et peut-être les laboratoires, on devrait pouvoir mettre de l'argent ensemble. Cela nécessitera une négociation. Mais l'absence de concertation actuelle ne profite qu'aux éditeurs.

Deux autres secteurs devront faire l'objet d'actions.

- D'innombrables revues sont subventionnées par le CNRS. Elles seront réparties en trois paquets : 1) celles pour lesquelles il faut continuer voire augmenter les subventions, tant pour le support papier que pour une édition en ligne ; 2) celles pour lesquelles il n'y aura de subvention que si la revue publie exclusivement en ligne, car le lectorat n'est pas suffisant ; 3) celles dont la qualité n'est pas suffisante pour qu'une aide leur soit allouée. Il faudra y voir plus clair dans la qualité des revues. La direction lance une enquête sur toutes les revues de la discipline. Cela permettra de donner l'information aux chercheurs pour qu'ils sachent où envoyer leurs articles en fonction du nombre de lecteurs, des bibliothèques qui les reçoivent, du nombre d'abonnements, de leur importance dans l'évaluation des dossiers chercheurs. Pour cela, il faut une liste validée et reconnue par la communauté. Et il faut que ça soit fait dans la transparence et que la liste soit revue régulièrement. On ne doit pas dire qu'on ne peut pas évaluer les revues en SHS. Lorsque G. Berger parle des revues des différents départements du CNRS, elle ne dit jamais un mot des revues en SHS car elle n'a pas d'informations à leur sujet, l'information n'existe pas. Au niveau européen, une liste de périodiques est en cours d'établissement, il faut que les revues françaises soient présentes dans cette liste.
- L'environnement informatique doit être amélioré : il faut que les directeurs de laboratoire soient raisonnables dans leurs demandes, qu'ils évitent d'envoyer des demandes pour 2-3 ordinateurs, qu'ils prévoient plutôt dans leurs demandes de renouveler le parc informatique tous les cinq ans. Et il faut que dans chaque demande de contrat, des demandes informatiques et des postes de vacances soient toujours prévues.

En ce qui concerne le fonctionnement des laboratoires, la direction SHS veut y voir plus clair. Cela concerne l'ambiance générale. Cela concerne aussi le bon fonctionnement scientifique : avec plus de 450 laboratoires en SHS, c'est ingérable, il faut une masse critique pour qu'un laboratoire fonctionne correctement. Ce n'est pas bon qu'un directeur de laboratoire passe son temps à faire des enveloppes. Quand il y a 2-3 personnes dans une unité, on ne peut pas y affecter un ITA. Il faut des regroupements scientifiques raisonnables. On ne veut pas augmenter le nombre d'équipes mais on veut des créations, du renouveau scientifique : comment faire ? donner une grosse prime (en moyens et en recrutements) aux laboratoires qui savent se renouveler régulièrement. Il faut une veille scientifique permanente pour savoir ce qui bouge dans la discipline et pour évoluer en conséquence, il faut être en vigilance sur les nouveaux outils, les interfaces. Et il faut une bonne direction de laboratoire, le pilotage scientifique du laboratoire fait partie de ce travail.

En matière de financement, on sera vigilant dans la recherche de financements, les financements n'ont pas à venir uniquement des deux tutelles.

En ce qui concerne le lien recherche-formation, il arrive souvent que lorsqu'un chercheur part à la retraite, un pan entier de formation disparaisse avec lui. Il faut que les chercheurs soient impliqués dans la formation des doctorants. Et les chercheurs doivent faire partie des commissions de spécialistes, du conseil scientifique de l'université. Il faut décloisonner la recherche par rapport à l'université. Il faut donner plus de moyens aux universités qui ouvrent les moyens de décision aux chercheurs CNRS.

En matière d'évaluation des publications, il faut une enquête sur la situation des livres et des revues, distinguer les publications en français et en anglais, distinguer la qualité de la quantité en allant plus loin que le fait de compter le nombre de publications, il faut aussi en évaluer la qualité ; et il faut participer aux listes européennes tout en étant vigilants sur leur utilisation.

En matière d'évaluation des laboratoires, il faut tenir compte des productions scientifiques ; il faut aussi comparer les objectifs définis avec les résultats atteints quatre ans plus tard, pour cela on demandera un tableau comparatif dans le rapport à 4 ans ; il sera demandé aux laboratoires d'établir une liste des 10 publications les plus significatives publiées dans les 4 ans ; il sera aussi tenu compte du type de fonctionnement du laboratoire, de l'évolution thématique, de l'ouverture internationale (sur la base de vraies collaborations internationales, de publications avec des chercheurs étrangers). Il sera tenu compte des financements. Il sera tenu compte du plan de formation : trop peu de laboratoires présentent un plan de formation ; il y a pourtant 2 raisons pour en faire un : il y a beaucoup d'argent dans les délégations régionales pour ces plans ; quand c'est bien fait, cela fait réfléchir l'équipe à ce qui manque, cela permet de ressouder les collaborations entre chercheurs et ITA, de lancer une réflexion scientifique, de faire le point sur les compétences qui existent dans un laboratoire et qui pourraient être mises dans le circuit de formation du CNRS. Il faudra enfin tenir compte du comité d'évaluation : dans les autres départements, tous les laboratoires sont évalués par un comité d'évaluation ; en SHS, ce n'est pas possible car il

y a trop de laboratoires (la direction SHS n'a ni le temps ni l'argent de mettre en place des comités d'évaluation dans chacun d'entre eux) : ce sera fait pour les plus grosses structures ou pour les structures où il y peut y avoir un problème : plus c'est mis en place tôt, plus les enseignements remonteront et permettront de faire évoluer le laboratoire.

Discussion avec les membres de la section

Question de la section : est-ce à la commission de proposer des comités d'évaluation ou s'il s'agit d'une décision de la direction scientifique ?

J.-M. Hombert répond que c'est les deux, mais cela doit relever des deux cas de figure qu'il a distingués.

Question de la section : est-il prévu que des représentants des ITA puissent participer à un comité d'évaluation.

J.-M. Hombert répond que oui, s'il y a des problèmes spécifiques. Plus il y a de transparence dans la remontée des informations, mieux c'est. Cela peut permettre de faire remonter des problèmes. Il précise qu'il y a trop de laboratoires dans lesquels cohabitent deux mondes différents : les chercheurs et les ITA, ce qui n'est pas bon. Les directeurs de laboratoires estiment qu'ils n'ont pas de prise sur les carrières des ITA, qu'ils n'ont pas d'information sur ce qu'il faut faire. Les directeurs de laboratoires ne savent pas aider la carrière des ITA. Une journée spéciale va être organisée pour les directeurs pour leur montrer comment aider à la carrière des ITA. Il faut que tout le monde se sente partie prenante.

Question de la section : l'initiative d'un comité d'évaluation doit-elle venir du comité national ou du laboratoire ?

J.-M. Hombert répond qu'il faut avant tout attirer l'attention de la direction SHS sur un laboratoire.

A. Gotman précise qu'il n'y a pas de règle sur l'origine d'un comité d'évaluation : ce peut être la direction SHS, le comité national.

J.-M. Hombert ajoute que la direction peut en créer un même si le comité national n'en demande pas, ou ne pas en créer même si le comité national en demande un. Selon lui, le comité national est là pour aider la direction.

A. Gotman précise que des laboratoires peuvent le demander eux-mêmes.

Question de la section : La création d'un comité d'évaluation, lorsqu'elle est demandée par un laboratoire, ne peut-elle pas être l'occasion de faire le point, surtout si le laboratoire a connu des transformations, autour de la question de la masse critique, de la pertinence des rapprochements avec d'autres unités ? Que recouvre la notion de masse critique ?

J.-M. Hombert répond que ce peut en effet être un cas intéressant de constitution d'un comité d'évaluation. Sur la deuxième question, un laboratoire qui compte entre 5 et 10 CNRS, 5 et 10 universitaires et une dizaine de doctorants est de taille suffisante. Ce qui est déraisonnable, c'est un ITA pour un laboratoire avec un chercheur ; ou un laboratoire avec 50 chercheurs et 2 bureaux.

Question de la section : Pour l'établissement de la liste des revues, le comité national sera-t-il associé à l'enquête commanditée par la direction SHS ?

J.-M. Hombert répond que tout ce qui vient du comité national est le bienvenu. La direction a souhaité faire sa propre enquête pour avoir une approche uniforme des 10 sections. Si la section 40 fait remonter une liste, elle doit préciser sur la base de quels critères cette liste a été établie.

Question de la section à propos des quatre domaines qui ont été évoqués dans le CAP : cela signifie-t-il que l'on peut compter sur des moyens en hommes et financiers si on travaille sur ces domaines ?

J.-M. Hombert répond que oui, que cela n'a pas de sens de faire un CAP s'il n'y a pas de moyens en plus.

Question de la section : es postes thématiques au concours seront-ils plus nombreux ?

J.-M. Hombert répond qu'il y a des départements dans lesquels pratiquement tous les postes sont fléchés. Ce n'est pas le cas en SHS mais il y a un mouvement vers plus de fléchages. Cela permet de traduire la politique scientifique en priorités, à la fois en termes d'argent et de postes. Il y aura des fléchages thématiques ou par laboratoires. A l'IN2P3, il y a des doubles fléchages (ie. thématique et par laboratoire) : cela permet le développement d'une thématique dans un laboratoire. Il ne faut pas faire de fléchages à court terme. J.-M. Hombert ajoute qu'il croit aux fléchages, y compris par laboratoires.

Question de la section : comment seront définis les fléchages ?

J.-M. Hombert répond que c'est la direction qui fera les choix. Mais plus la section fera remonter d'informations, plus la direction en tiendra compte. S'il y a un fléchage et qu'il n'y a pas de bons candidats une année, le poste fléché peut être réaffecté l'année suivante.

Question de la section : ne faut-t-il pas anticiper dans les fléchages, de manière à laisser le temps à des candidats de se former ?

J.-M. Hombert répond que oui.

Question de la section : Sur la limite d'âge, il y a un problème particulier en SHS : le temps de formation d'un chercheur y est plus long ; ne faudrait-il pas le reconnaître ? ne faudrait-il pas aussi revoir l'équilibre entre le nombre de postes CR1 et CR2. A propos du lien plus étroit entre la production scientifique et les crédits alloués aux laboratoires, où en est-on de l'évaluation quantitative et qualitative des productions ? Enfin, où en est le projet de redécoupage des sections et de redéfinition de leurs missions ?

J.-M. Hombert répond qu'il est d'accord sur le problème de l'âge, que c'est un point de vue qu'il a défendu en comité scientifique, mais c'est un discours qui passe mal auprès de ses collègues. Il ajoute qu'il est contre l'idée d'une limite d'âge pour les concours. La manière dont le problème a été géré cette année (ie. le changement d'interprétation de la règle de la limite d'âge) lui paraît équitable. Il faudra changer le ratio CR1-CR2 dans les années qui viennent pour pouvoir recruter les chercheurs qui auront bénéficié de ces CDD. Il faudra lisser la courbe sur 3 ans. Pour le reste, la communauté scientifique n'est pas prête à faire une exception pour les SHS. Concernant les dotations, la dotation minimale de base sera calculée sur la base du nombre de chercheurs actifs. Cette procédure a été lancée il y a 3 ans en section 34 ; la barre avait été mise très bas pour ne pas faire de mécontents, peu de gens se sont retrouvés sur le carreau. Beaucoup de directeurs de laboratoires en 34 ont été contents de voir que l'argent qu'ils recevaient était fonction du nombre de chercheurs actifs par rapport à ceux qui ne travaillaient plus. On souhaite une dotation minimale par chercheur plus basse mais modulée par le projet scientifique du laboratoire. Par exemple, les PICS et les GDR sont des instruments qui permettent de faire des choses intéressantes en réseau : c'est bizarre de les fermer quand ils marchent bien, juste pour pouvoir en rouvrir d'autres. Comment faire pour que de nouvelles opérations se montent : fermer les mauvaises ? maintenir les bonnes ? comment faire ? Si un GDR ou un PICS marche, on peut l'intégrer sous la responsabilité d'un laboratoire qui continuera le travail engagé, et la dotation du laboratoire sera alors augmentée d'autant. Il faudra donc mettre plus de modulation dans les équipes en fonction du projet scientifique. Quant au comité national, J.-M. Hombert répond qu'il est autant dans le brouillard que nous : il juge que ce n'est pas malsain de revoir les découpages, de nouvelles disciplines peuvent apparaître, et tout le monde peut participer aux discussions. Il faudra surtout éviter que cela se passe comme la dernière fois. Cela ne doit pas être violent.

Question de la section à propos des postes de valorisation pour le concours DR2 : combien de postes ont été obtenus par le département SHS en 2001 sur ce contingent ? quel type de dossier la direction SHS pourrait-elle défendre ?

J.-M. Hombert répond qu'il n'a pas de réponse satisfaisante car il n'a pas assez réfléchi à cette question. Il évoque en revanche l'administration de la recherche : il accorde en effet beaucoup d'importance à la manière dont les laboratoires sont pilotés. Il faut que ce soit une fonction reconnue, il faut anticiper les changements de direction ; dans la mesure où la direction d'un laboratoire équivaut à un sacrifice sur le plan scientifique, il faut donc une compensation. Ça ne veut pas dire qu'il faut promouvoir un directeur de laboratoire, mais il faut en tenir compte dans son évaluation.

Question de la section : la priorité accordée aux aires culturelles dans le CAP vient-elle d'un souci de la direction SHS ou de plus haut ?

J.-M. Hombert répond que cela ne vient pas de la direction SHS. Cela a été inscrit dans le CAP à la demande de personnes siégeant au conseil scientifique.

Question de la section : Quel est l'investissement du CNRS dans les MSH ? Il n'est pas toujours clair d'avoir une vision d'ensemble de la chose et de qui ces maisons relèvent. Le problème se pose par exemple pour l'IFRESI, confronté à un projet de MSH dans le Nord.

J.-M. Hombert répond qu'il est très favorable aux MSH car c'est un outil qui permet de travailler dans de bonnes conditions par rapport aux universités. Cela permet de se mettre à l'abri des changements d'humeur des présidents d'université par rapport à la recherche. Il n'a pas pris de décision pour le moment car il attend d'avoir une vision globale des MSH et du rôle qui jouent les ITA ; une enquête est en cours sur ce sujet. Ça peut être utile de mettre un ITA pour faire la comptabilité de 5 laboratoires. A priori, il est favorable mais il veut attendre la fin de l'enquête. Les premiers résultats semblent montrer une hétérogénéité dans la qualité du travail scientifique qui s'y déroule. Si on veut leur reconnaître un statut de laboratoire, il faut qu'elles aient un fonctionnement de laboratoire.

Question de la section : on voudrait mieux comprendre le rôle de la section dans l'évaluation des laboratoires. A l'automne, le LSCI a été mis en FRE, alors que l'évaluation des sections 36 et 40 n'était pas mauvaise.

J.-M. Hombert répond que plus le travail en commission est clair et transparent, moins il y aura de divergences entre la section et la direction. Simplement, certaines sections ont parfois tendance à ne pas être suffisamment sévères avec les unités qu'elles évaluent.

La section lui fait remarquer que ce n'était pas le cas. Elle aimerait comprendre sur la base de quels critères la direction prend ses décisions, lorsque celles-ci vont à l'encontre des avis des sections.

J.-M. Hombert répond que la section dispose dorénavant des critères sur la base desquels évaluer les laboratoires.

Question de la section : N'y avait-il pas un problème d'âge qui a joué dans le cas précis de ce laboratoire, un problème que l'on pourrait retrouver ailleurs ?

J.-M. Hombert répond que ce n'est pas parce qu'un laboratoire vieillit qu'il faut y mettre des jeunes chercheurs sur les mêmes thématiques. Comme le disait A. d'Iribarne, il serait bon de fermer les laboratoires tous les 12 ans, sans que cela ne soit perçu comme une sanction. Une fois qu'un laboratoire est allé jusqu'au bout d'une thématique, on doit pouvoir le fermer.

Question de la section : l'idée de fermer un labo quand il est allé au bout de son programme n'est-elle pas contradictoire avec l'idée de favoriser les grosses structures ?

J.-M. Hombert ne veut pas que tous les 12 ans, le directeur passe la moitié de son mandat à monter un laboratoire. Mais conserver les murs ne veut pas dire conserver les thématiques et les chercheurs.

Question de la section : ne faudrait pas alors au contraire évoluer vers des regroupements plus gros, dans ces conditions ?

J.-M. Hombert n'est pas d'accord, on peut avoir des renouvellements thématiques dans de petits laboratoires.

Question de la section : la volonté de formuler des exigences élevées en matière de productivité est une bonne et juste chose. Mais on sait que dans l'ensemble des laboratoires, à côté des gros laboratoires de chercheurs il y a aussi des laboratoires où la principale fonction est d'être un lieu d'accueil et de socialisation pour les doctorants, qui sont souvent nombreux. On sait que dans ces laboratoires, il ne peut pas y avoir un niveau de productivité élevé, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir d'exigences. Mais il faut éviter d'appliquer de manière indiscriminée les mêmes exigences de production à tous les laboratoires..

J.-M. Hombert répond que c'est un problème important. Il est universitaire depuis 22 ans. On ne peut pas dire, " je fais trop d'enseignement pour pouvoir faire de la recherche ", sinon on va devenir des community colleges. Un enseignant-chercheur doit rentrer dans son bureau après ses cours, pas chez lui. De même que pour un chercheur, un labo ne doit pas être un téléphone, une photocopieuse et un lieu où on vient toucher ses crédits de mission. Il y a des enseignants-chercheurs plus actifs que certains chercheurs. Il faut des unités mixtes où les chercheurs aident à l'encadrement pour libérer les enseignants, où tous soient là pour accueillir les doctorants. Il

évoque le cas d'un président d'université qui a proposé à ses enseignants de regrouper leurs cours sur 3 semestres au lieu de 4, ce qui fait ainsi un congé sabbatique de 6 mois tous les 2 ans. Il insiste sur le fait qu'on est là pour renouveler la recherche.

Question de la section à propos de l'idée selon laquelle le recrutement des jeunes chercheurs devrait s'appuyer sur une meilleure diffusion de l'information sur les concours et des journées portes-ouvertes. Est-ce que cela veut dire que la direction a une politique plus affirmée pour que les jeunes chercheurs bougent et ne soient pas affectés dans le laboratoire dans lequel ils ont fait leur thèse ? Et quid de l'équilibre Paris-province ?

J.-M. Hombert répond que sur ce point, il n'a pas de religion brutale. En matière d'affectations, la direction entend être plus volontariste qu'avant. Il insiste sur le fait que la section classe et que c'est la direction qui affecte. Elle va notamment s'assurer que ce que demande le candidat correspond à l'intérêt du candidat et du laboratoire. Il y a eu des erreurs de commises dans le passé. La direction sera plus interventionniste, elle vérifiera l'adéquation entre le chercheur et le laboratoire.

Question de la section : où en est-on du principe selon lequel le lieu d'affectation doit être différent du lieu où a été réalisée la thèse ?

J.-M. Hombert répond oui sur le fond. Il y a même certaines sections qui demandent à leurs candidats d'avoir fait un post-doc. C'est sain pour les chercheurs et les laboratoires que le recrutement se fasse ailleurs : c'est une priorité mais ce n'est pas une interdiction formelle car cela dépend des disciplines ; et il peut y avoir des directeurs de thèse qui développent des thématiques nouvelles dans leur laboratoire via leurs thésards : ce serait dommage de réduire leurs efforts de renouvellement à néant..

Question de la section : M. Hombert insiste sur le fonctionnement de la maison et des laboratoires, mais dit peu de choses sur les orientations scientifiques du département. Il parle de relayer les orientations de la direction générale : la direction se contente-t-elle de cette fonction de relais, sans projet scientifique propre ? Est-ce prématuré pour la nouvelle direction scientifique d'avoir des priorités ou n'est-ce plus son rôle ?

J.-M. Hombert répond que c'est un peu tout ça. Après 3 mois, il serait déraisonnable d'avoir une politique scientifique. Il faut un juste équilibre entre le bottom-up et le top-down. Il n'est pas bon que la politique scientifique se définisse uniquement par le haut. Il faut surtout améliorer les conditions de travail, ça ne peut pas faire de mal. Pour le pilotage scientifique, il ne connaît pas assez les dossiers, il n'y croit pas trop mais des thèmes généraux ont été lancés (cognitif, la modélisation, etc.). Il y a des programmes où les SHS ont un rôle important, par ex. l'origine de l'homme et du langage.

Question de la section : on observe que si les SHS sont présentes partout dans le contrat d'établissement, elles le sont surtout en complément des autres champs disciplinaires mais font l'objet de peu de développements en propre. Est-ce à dire que les SHS ne font pas l'objet de priorités particulières ou n'ont pas de rôle propre à jouer ? D'autant que l'on peut s'inquiéter de la dispersion des unités qui pilotent la recherche. L'ensemble n'est pas très clair.

J.-M. Hombert répond que dans 10 ans, il restera ce que les uns et les autres ont fait de leurs laboratoires. "La science, c'est vous qui la faites".

Question de la section : La politique de regroupement des centres à l'étranger sera-t-elle poursuivie au-delà de la Méditerranée.

J.-M. Hombert répond qu'un rendez-vous avec le Ministère est prévu pour le mois suivant à ce sujet.

Titularisation des chargés de recherche stagiaires

Stéphane Cartier, Myriam Catusse, Olivier Giraud, Fabien Jobard, Marc Loriol, Sylvie Ollitrault, Véronique Pujas et Bernard Reber sont titularisés. Il est rappelé à l'un d'eux l'engagement de résidence pris au moment de l'affectation et qui n'a pas été honoré. L'intégration dans le laboratoire, qui est prise en compte à part entière dans l'évaluation, ne peut que pâtir d'une telle situation.

Reconstitution de carrière

Vote positif, pour ce qui concerne les fonctions de recherche assumées avant leur entrée au CNRS par Sandrine Lefranc, Claire de Galembert, François Buton, Antoine Vauchez et Rachel Vanneuville

Promotion CR1

A propos notamment de la présence des collègues C lors des discussions sur les promotions CR1 et des collègues B et C lors des discussions sur les promotions DR1, la section reprend la motion qu'elle avait déjà adoptée en 2001 et tient à nouveau à la voter (15 oui, 1 abstention) :

“ Pour assurer un bon fonctionnement des travaux du comité national, les membres de la section 40 considèrent qu'il importe d'assurer à chacun d'entre eux l'égalité d'accès à l'information concernant les laboratoires et les chercheurs qu'elle évalue, quel que soit leur rang. Pour ce faire, il leur semble nécessaire :

- que le CD-Rom qui sert de support à l'information sur les chercheurs soit le même pour tous ;
- que la présence de tous les membres de la commission soit assurée lors de la présentation des rapports destinés à l'avancement de grade des chercheurs.

Les membres de la section 40 souhaitent que les textes encadrant l'activité du comité national soient clarifiés en ce sens.”

Sont proposés pour une promotion au grade de CR1 : Olivier Costa et Eric Kerrouche.

Médailles

La section propose Pascale Trompette pour la médaille de bronze 2001, et Bernard Manin pour la médaille d'argent 2001.

Colloques

“ Citoyennetés actives et pratiques sociales ” n'est pas pris en considération. Pour les autres, le classement est le suivant :

1. “ L'intégration européenne et la politique ”
2. “ 3^e colloque francophone international sur les sondages ”
3. “ 7^e congrès de l'AFSP ”
4. “ Sur la portée sociale du droit ”
5. “ Cause lawyering – les usages militants du droit ”

Examen des demandes de subventions pour les revues

Balkanologie : non prise en considération car la section juge que cette revue n'a pas de ligne éditoriale claire et qu'elle ne contribue pas à structurer une communauté de chercheurs sur son domaine.

Critique Internationale, Cultures et Conflits, Economie publique, Genèses, L'Homme et la Société, Les cahiers du genre – cahiers du GERS, Politix, Revue Française de Sociologie, Sociétés Contemporaines, Sociologie du Travail, Travail, Genre et Sociétés sont pris en considération sans remarque particulière.

Raisons Politiques est prise en considération, mais la section regrette qu'il n'y ait pas encore de ligne éditoriale claire sur la théorie politique ; le créneau semble très proche de celui de Critique Internationale en termes d'auteurs ; la revue doit préciser sa ligne éditoriale par rapport aux objectifs initiaux qu'elle affichait.

Revue Française de Science Politique est bien sûre prise en considération mais la section suggère que la RFSP pourrait prendre exemple sur la RFS et publier un numéro en anglais par an reprenant les meilleurs papiers parus dans l'année.

Enfin, suite à des débats à propos des revues Les cahiers du genre – cahiers du GERS et Travail, Genre et Sociétés, la section adopte à l'unanimité le message suivant qui sera adressé aux deux revues :

“ La section 40 du comité national, après avoir examiné les demandes de soutien formulées par les revues Les Cahiers du Genre et Travail, Genre et Sociétés, estime urgente une concertation entre les deux équipes éditoriales.

Elle considère que, au-delà des différences légitimes de postures et d’objet, la priorité doit être d’assurer la plus grande visibilité possible aux recherches sur le genre et à la structuration du milieu scientifique correspondant. ”

Examen et classement des demandes et renouvellements d’accueil en détachement et de délégation dans le corps des chercheurs

Renouvellement d’accueil en délégation

Les demandes de renouvellement pour une 3^e année de Daniel Borrillo et Daniel Cefai n’ont pas été prises en considération (la direction scientifique refuse d’accorder une troisième année, même si le dossier de candidature ne le mentionne pas. La section ne veut pas encourager des demandes qui contribueraient à multiplier des évaluations sans issue).

Les demandes de renouvellement pour une deuxième année de Annie Collovald, Daniel Justin, Gilles Dorronsoro, Jean-Louis Marie, Denis Salles, Isabelle Sommier, Sylvie Strudel, Dominique Vinck ont toutes été largement prises en considération

Celle de Michel Messu a été refusée (abandon du projet de recherche sur la base duquel la délégation avait été attribuée)

Renouvellement d’accueil en détachement

La demande de 3^{ème} année de Hervé Boillot est rejetée, mais celle de Gérard Groc est soutenue par la section car elle rendrait possible la création prévue du centre d’études anatoliennes.

Demande d’accueil en délégation

N’ont pas été prises en considération (le plus souvent, pour cause de projet de recherche insuffisant ou insuffisamment présenté, ou pour absence d’adéquation entre le projet de recherche et le laboratoire d’accueil pressenti) les demandes de délégation suivantes : Annie Bart, Sophie Body-Gendrot, Laetitia Bucaille, Valérie Carayol, Lydie Pearl, Laurence Serval, Carine Trevisan.

Ont été retenues les demandes de Eric Agrikoliansky, Anne-Marie Arborio, Philippe Corcuff, Alain Garrigou, Michel Kokoreff, Claudette Lafaye, Olivier Lecour Grandmaison, Erik Neveu, Jean-Michel Utard

Demande d’accueil en détachement

Aucune des demandes émanant de Jean-Pierre Magnant, Anne-Marie Motard et Jean-Louis Pandou n’a été retenue.

Vote d’interclassement

Il est demandé à la section de procéder à un classement unique des ces différents types de demandes (délégations et détachement, premières demandes et renouvellement). Le résultat est le suivant :

- 1^{er} : Anne-Marie Arborio
- 2^e : Gérard Groc
- 3^e : Justin Daniel
- 4^e : Michel Kokoreff
- 5^e : Gilles Dorronsoro
- 6^e : Erik Neveu
- 7^e : Dominique Vinck
- 8^e : Annie Collovald
- 9^e : Sylvie Strudel
- 10^e : Denis Salles
- 11^e : Isabelle Sommier
- 12^e : Jean-Michel Utard

13e : Jean-Louis Marie
14e : Eric Agrikoliansky
15e : Olivier Lecour-Grandmaison
16e : Alain Garrigou
17e : Claudette Lafaye
18e : Philippe Corcuff

Promotion DR1

Tous les candidats ont été pris en considération : Gilbert de Terssac, Catherine Didier, Jean-Pierre Gaudin, Claude Gilbert, Lucien Jaume, Olivier Kourchid, Eric Landowski, Margaret Maruani, Dominique Monjardet, Pierre Muller, Jacques Palard, Jeanne Verdès-Leroux, Claude Sorbets. La section a décidé de classer 3 candidats.

1. Gilbert de Terssac
2. Pierre Muller
3. Claude Gilbert

Promotion DRCE1

Tous les candidats (Philippe d'Iribarne, Janine Mossuz-Lavau et Marie-Claude Smouts) ont été pris en considération. Marie-Claude Smouts est classée première.